

Mémoire prébudgétaire de l'Assemblée canadienne de la danse 2017

Mémoire au Comité permanent des finances

Présenté le 4 août 2017

Introduction

L'Assemblée canadienne de la danse (ACD) est l'organisme national de services aux arts pour le secteur de la danse. L'ACD représente 600 organisations et artistes de danse partout au pays; avec des organisations partenaires provinciales, elle a une portée mondiale de plus de 3000 membres. L'ACD est reconnaissante du soutien des arts du gouvernement fédéral dans les budgets de 2016 et 2017, en particulier l'investissement dans le Conseil des arts du Canada.

Résumé

L'Assemblée canadienne de la danse présente trois recommandations aux fins de l'établissement du budget de 2018 :

1. Investir dans la présence des femmes dans les arts par **la formation et le développement** (Programmes : Fonds de formation artistique du Canada et Pour une carrière vouée au patrimoine), afin de reconnaître la croissance significative du secteur artistique.
2. Mettre en œuvre le **droit de revente de l'artiste** afin d'accorder aux artistes visuels, en particulier les artistes autochtones, le droit de percevoir des redevances sur la revente de leurs œuvres.
3. Simplifier et actualiser le processus **d'imposition des non-résidents**.

L'Assemblée canadienne de la danse est un membre actif de la Coalition canadienne des arts et, à bien des égards, ces recommandations appuient le mémoire de la Coalition.

Recommandation 1 : Investir dans la présence des femmes dans les arts par la formation et le développement (Programmes : Fonds de formation artistique du Canada et Pour une carrière vouée au patrimoine), afin de reconnaître la croissance significative du secteur artistique.

Justification : Compte tenu du doublement du budget du Conseil des arts du Canada, le secteur des arts est prêt à accroître considérablement sa productivité¹. Cette productivité entraînera plus d'emplois pour les conservateurs, les acteurs, les musiciens, les danseurs, les réalisateurs, les concepteurs et les imprésarios et plus de soutien pour les artistes indépendants dans les domaines de l'écriture, du cinéma, des arts visuels et des arts médiatiques. Mais la formation des artistes émergents et des imprésarios, en particulier issus des communautés marginalisées, est essentielle à la stabilité et à la longévité continues du domaine, car nous avons une main-d'œuvre vieillissante par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne. (Il y a moins d'artistes que la population active totale de moins de 25 ans [12 % contre 14 %], mais beaucoup plus d'artistes de 55 ans et plus [25 % contre 19 %].)²

Il existe deux programmes essentiels qui investissent dans le développement d'artistes et d'imprésarios. Tout d'abord, le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) soutient trente-six instituts de formation exceptionnels à travers le pays. Ces instituts forment la prochaine génération d'artistes canadiens de calibre olympique; ces artistes sont employés à travers le monde et représentent une main-d'œuvre concurrentielle et mobile. Le FCFSA a des objectifs similaires à l'organisation À nous le podium en ce sens que les diplômés représentent les réalisations canadiennes à l'échelle internationale.

¹ Les 2100 candidatures au fonds du Nouveau chapitre au Conseil des arts du Canada témoignent de la volonté des artistes et des organismes artistiques d'accroître leur productivité.

² Profil statistique des artistes et des travailleurs culturels au Canada fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active.

Deuxièmement, Pour une carrière vouée au patrimoine est un programme de stages pour les travailleurs culturels qui commencent leur carrière – coordonné par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel. Il offre à ces travailleurs artistiques leur première expérience de travail après la fin de leurs études. Ces deux programmes de formation préparent adéquatement des Canadiens talentueux à passer toute leur carrière créative ici, contrairement aux générations qui les ont précédés.

Ces deux programmes comptent un nombre important de femmes en tant qu'étudiantes et stagiaires. En particulier, le programme Pour une carrière vouée au patrimoine comporte une composante de mentorat qui est essentielle pour cultiver davantage de leaders artistiques canadiens. Par conséquent, l'Assemblée canadienne de la danse demande respectueusement une augmentation de 10 millions de dollars au FCFSA et une augmentation de 500 000 \$ à Pour une carrière vouée au patrimoine, afin de tenir compte de la croissance du secteur au cours de la dernière décennie.

Période : en permanence

Coût prévu : 10,5 millions de dollars par année

Recommandation 2 : Mettre en œuvre le droit de revente de l'artiste afin d'accorder aux artistes visuels, en particulier les artistes autochtones, le droit de percevoir des redevances sur la revente de leurs œuvres.

Justification : Le droit de suite, ou *artists resale right (ARR)* en anglais, est un mécanisme fondé sur le marché qui permet aux artistes des arts visuels de tirer profit du succès continu de leurs œuvres, car ils peuvent ainsi percevoir des redevances chaque fois qu'elles sont revendues publiquement, par l'intermédiaire d'une maison de vente aux enchères ou d'une galerie commerciale. Il est courant, en matière d'art, qu'il y ait appréciation de la valeur au fil du temps. À l'heure actuelle, les artistes canadiens ne bénéficient nullement des profits découlant de la revente de leurs œuvres sur le marché secondaire, même si leur valeur accrue découle habituellement de l'expérience et de la réputation de l'artiste. L'instauration de ce nouveau droit permettra aux artistes d'avoir un revenu de subsistance³ durable fondé sur la valeur de leurs propres œuvres, indépendamment de l'aide de l'État.

Tout particulièrement, les artistes autochtones du Canada ne touchent presque rien des énormes bénéfices que rapportent leurs œuvres sur le marché secondaire. De nombreux artistes des collectivités isolées du nord du Canada vivent dans la pauvreté, tandis que la valeur de leurs œuvres augmente considérablement. À titre d'exemple, Kenojuak Ashevak, artiste inuite de renom, a vendu sa célèbre pièce *Le hibou enchanté* en 1960 pour 24 \$. En 2001, la pièce a été revendue par la maison de ventes aux enchères Waddington's pour la somme de 58 650 \$. Elle n'a rien tiré de cette revente.

La Coalition canadienne des arts a proposé que les artistes des arts visuels reçoivent une redevance de 5 % lors de la vente publique de leurs œuvres sur le marché secondaire. En formulant cette demande, l'Assemblée canadienne de la danse est

³ Entre 1990 et 2005, le revenu des artistes a chuté de 11 %, tandis que le revenu des travailleurs moyens a augmenté de 9 %. En comparaison, le professionnel des arts visuels gagne 61 % de moins que le travailleur canadien moyen et ses revenus moyens [13 976 \$] sont nettement moindres que la somme de 18 700 \$ déclarée en 2001.

solidaire de CARFAC et de la Coalition canadienne des arts. Les artistes visuels jouent un rôle important dans les productions de danse et nous sommes heureux d'appuyer cette modification réglementaire.

Action : Que la ministre du Patrimoine canadien inscrive le droit de suite dans la *Loi sur le droit d'auteur*.

Coût prévu : mécanisme fondé sur le marché

Période : récurrent, à compter de 2018

Recommandation 3 : Simplifier et actualiser le processus d'imposition des non-résidents.

Justification : Le régime canadien d'imposition des non-résidents est particulièrement lourd et inefficace dans les arts du spectacle. Cela interfère avec les activités commerciales normales des organismes canadiens d'arts de la scène et entrave leur productivité. Le Groupe de travail sur la fiscalité dans les arts du spectacle, une coalition spécialisée représentant tous les grands festivals et organisations artistiques au Canada, propose neuf recommandations pour simplifier et moderniser le processus d'imposition des non-résidents.

Le Groupe de travail sur la fiscalité dans les arts du spectacle, un collectif d'organismes artistiques comprenant l'Assemblée canadienne de la danse, a été mis sur pied en mars 2014 pour examiner les moyens d'assurer l'efficacité et une meilleure gestion des risques dans l'administration de la fiscalité des artistes non résidents.

Cinq recommandations traitent des activités de préperformance (le processus de renonciation) :

- 1- Élaborer des lignes directrices spécifiques aux arts de la scène
- 2- Dépôts exonérés de retenues à la source
- 3- Rationaliser et simplifier le processus du numéro d'identification-impôt (NII)
- 4- Rationaliser et centraliser le processus de demande en utilisant les moyens électroniques de soumission et de communication
- 5- Augmenter et indexer le seuil de minimis pour les dérogations

Trois recommandations traitent des activités post-performance (retour d'information et processus de déclaration de revenus) :

- 6- Instaurer un programme d'exemption de retour d'information sur le modèle du Programme de certification des employeurs non résidents

- 7- Adopter une approche progressive dans l'exécution des sanctions pour la présentation tardive des déclarations T4A-NR, T4-NR, T1 et T2 de non-résidents
- 8- Instaurer une dérogation de minimis à l'obligation de déclaration de revenus

Une recommandation offre des considérations globales au niveau des traités :

- 9- Intégrer les exclusions du commentaire sur l'article 17 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE de 2014 dans les traités fiscaux du Canada

L'Assemblée canadienne de la danse s'associe à ses partenaires, tels que CAPAOCA, pour demander la simplification du processus d'imposition des non-résidents. La simplification de ce processus signifiera que des entreprises de renommée internationale, comme le Ballet Bolshoï⁴, reviendront au Canada et partageront leur expertise avec les artistes et les spectateurs canadiens.

⁴ Les Grands Ballets Canadiens ont été informés que le ballet Bolshoï ne reviendra pas au Canada tant que les règlements actuels en matière d'imposition des non-résidents sont en place. La réciprocité en tournée internationale est essentielle à la santé de la danse canadienne.